

Déclaration du SNU TEFI POLE EMPLOI FSU AU CSE Extra du 22 Octobre 2020

Consultation sur le projet « Nouveau suivi »

Le SNU alerte sur les conséquences néfastes de la création d'une dominante « NOUVEAU SUIVI » qui va dans le sens d'une hyper spécialisation des conseillers, doublée d'un appauvrissement de nos métiers de conseiller et de nos emplois, ce que nous dénonçons.

Ce dossier « nouveau suivi », présenté aux organisations syndicales à l'ONM (observatoire National des Métiers) a révélé de nombreux écueils.

Sur le projet « Nouveau Suivi », le SNU soulève 3 inquiétudes majeures :

1. Pas de cadre sur la taille des portefeuilles et le nombre de conseillers dominante suivi par agence
2. Le démantèlement de l'activité PLACEMENT avec la création d'une 5ème dominante dénommée « SUIVI » après les dominantes GDD – PLACEMENT – ENTREPRISE et CRE. Cela va rendre encore plus complexes les demandes de changement de dominante au sein d'un site, les demandes de mutation intra et inter régions puisque la BDE met en place des postes fléchés et distincts en terme d'activité. Sans oublier le parcours de formation différencié car pour les conseillers SUIVI, la formation les exclura d'office du CEP.
3. Le « conseiller » en dominante SUIVI risque de ne pas être, selon nous, un conseiller de plein exercice puisqu'il ne réalisera pas l'ensemble des activités de conseiller.

Contrairement à ce que semble croire la Direction, être conseiller ça n'est pas QUE faire l'accueil, l'inscription et réaliser une revue de portefeuille régulière, cela va bien au-delà ! Pour le SNU c'est analyser la situation du demandeur, réfléchir avec lui sur les moyens de rebondir, l'accompagner et l'orienter dans sa transition professionnelle et lui apprendre à prendre du recul face à sa situation. Conseiller à l'emploi est un vrai métier complet et riche, et il ne peut être remplacé par l'usage unique de nouveaux outils issus du tout numérique et ni se réduire à n'être finalement qu'un animateur de réseau.

Face à ce projet qui vient encore mettre à mal nos métiers, le SNU exige le maintien pour toutes et tous d'un socle de connaissance commun qui permettra tout au long de son parcours professionnel à chaque agent d'être maître de ses choix de vie et de carrière. Au-delà des risques sur nos métiers, Le SNU dénonce également, par cette parcellisation de nos activités et dans une logique de rentabilité maximale, le risque fort d'une future sous-traitance d'un pan entier de notre activité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le SNU votera contre le projet « nouveau suivi ».

Consultation sur le projet d'évolution de « l'équipe spectacle » en DT 44

Compte tenu de la charge importante actuellement des portefeuilles, comment les agences du bassin Nantais vont-elles absorber cette charge supplémentaire de 2148 DE ? La réponse de la direction à cette question ne nous convainc pas. Pour le SNU, la direction minimise fortement cette montée en charge. Pour le SNU, le secteur « arts et spectacles » est un secteur spécifique et ce public requiert donc des connaissances particulières.

Le SNU émet de grosses réserves sur la stratégie de l'établissement et sur ce projet de suppression de service, tant sur l'image de PE que sur le délitement du service délivré à cette population particulièrement impactée par la crise sanitaire en 2020.

Par conséquent, le SNU votera contre ce projet d'évolution.